



Patrice GRANGER
45 rue Rollin
59100 Roubaix France

À nos partenaires et parties prenantes,

Le 29 mars 2021,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès compte tenu du fait que la personne en charge entre autre de ce dossier au sein de notre société a quitté celle-ci et que nous manquons pour le moment de ressources en interne nous permettant de répondre favorablement à cette nouvelle COP.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies.

Bien cordialement,

Patrice GRANGER
Directeur Commercial